



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-54**

Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises pour la production d'eau chaude sanitaire

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel existant.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de récupération instantanée de la chaleur des eaux grises pour la production d'eau chaude sanitaire.

La technologie est applicable à une production d'eau chaude sanitaire collective et/ou individuelle.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La technologie prescrite doit avoir un taux d'efficacité nominal T_{eff} , supérieur ou égal à 15%, établi selon les conditions données par le constructeur, par un laboratoire établi dans l'espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

L'installateur atteste que le montage de l'installation est configuré en débits égaux ou inégaux.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Montage en débits inégaux :

Montant en kWh cumac pour une unité d'habitation						Nombre d'unités d'habitation
Zone	Source d'énergie pour l'ECS	15% ≤ Teff ≤ 25%	25% < Teff ≤ 50%	50% < Teff ≤ 75%	75 < Teff ≤ 100 %	
H1	Combustibles	3500	8200	15200	21000	X N
	Électricité	2300	5400	10000	13800	
H2	Combustibles	3300	7600	14200	19600	
	Électricité	2200	5000	9300	12900	
H3	Combustibles	2900	6800	12700	17500	
	Électricité	1900	4500	8300	11500	

Montage en débits égaux :

Montant en kWh cumac pour une unité d'habitation						Nombre d'unités d'habitation
Zone	Source d'énergie pour l'ECS	15% ≤ Teff ≤ 25%	25% < Teff ≤ 50%	50% < Teff ≤ 75%	75 < Teff ≤ 100 %	
H1	Combustibles	4700	10900	20300	28000	X N
	Électricité	3100	7200	13300	18400	
H2	Combustibles	4400	10200	18900	26200	
	Électricité	2900	6700	12400	17200	
H3	Combustibles	3900	9100	16900	23400	
	Électricité	2600	6000	11100	15400	

Le nombre d'unités d'habitation (N) représente le nombre de maisons individuelles ou le nombre d'appartements desservis par l'installation.